



Mr. Fokion Fotiadis
Director General
DG Pesca y Asuntos Marítimos
B-1049 BRUXELLES

Madrid 28 Novembre 2008

Monsieur le Directeur Général,

Il est bien connu que quand il n'y aura pas de données suffisantes sur une pêcherie déterminée, les scientifiques habituent à conseiller une réduction dans le total admissible de captures de l'espèce en question. En appliquant ainsi le principe de précaution.

Après avoir eu certitude des travaux effectués par ICES par rapport à sébaste en NEAFC et dans la Mer d'Irminger, on arrive à la conclusion qu'il n'existe pas de données suffisantes sur cette pêcherie.

Par ceci, ICES a recommandé pour l'année 2009, une réduction de captures. C'est un cas clair d'application du principe de précaution.

En reconnaissant et en remerciant le travail effectué par ICES, nous regrettons que ses scientifiques doivent travailler avec des données partielles, ce qui n'est bon ni pour eux ni pour nous.

Vu la lacune existante dans les données de cette pêcherie, le LDRAC demande à la Commission Européenne qu'il prenne part active avec ce problème, commun à des scientifiques et à nos membres, et promeuve l'accroissement des études à ce sujet, ainsi que de davantage de Campagnes Expérimentales.

Ne voyant rien d'autre à ajouter, je profite de l'occasion pour vous présenter mes plus gentilles salutations.

Antonio Schiappa Cabral
President du LDRAC